

LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA MAYENNE

*Association
Loi du 1^{er} juillet 1901*

*41, rue Crossardière
53000 LAVAL*

Exercice clos le 31 décembre 2018
Rapport sur les comptes annuels



Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Rémi LAMBERT
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit - Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre - CS 60119 - 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél 02 41 22 22 30 - Fax 02 41 47 47 95 - E-mail beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2018**

A l'assemblée générale de l'association LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA MAYENNE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA MAYENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » expose les principes comptables applicables notamment le principe lié à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à la séparation des exercices.

La note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » expose les modalités de comptabilisation des immobilisations corporelles. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les hypothèses et les modalités d'estimation sur lesquelles se fondent les évaluations qui en résultent.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

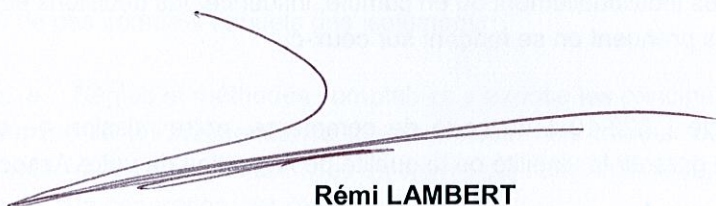
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé, le 8 juillet 2019

Pour **TGS France Audit**,



Rémi LAMBERT
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	16 223.16	16 008.11	215.05	1 536.72	1 321.67	86.01
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	20 931.25	11 948.54	8 982.71	10 301.71	1 319.00	12.80
	Constructions	2 872 165.72	2 022 367.08	849 798.64	962 194.06	112 395.42	11.68
	Installations techniques Matériel et outillage	764 421.58	680 226.50	84 195.08	96 921.83	12 726.75	13.13
	Autres immobilisations corporelles	189 394.78	164 658.40	24 736.38	17 506.90	7 229.48	41.30
	Immobilisations en cours	200 816.47		200 816.47	79 918.38	120 898.09	151.28
	Avances et acomptes	1 700.00		1 700.00		1 700.00	
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	12 105.90		12 105.90	12 105.90		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 720.00		2 720.00	2 720.00		
	Total I	4 080 478.86	2 895 208.63	1 185 270.23	1 183 205.50	2 064.73	0.17
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	169 028.11		169 028.11	111 637.69	57 390.42	51.41
	Autres créances	27 460.15		27 460.15	24 086.14	3 374.01	14.01
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	455 817.94		455 817.94	328 871.87	126 946.07	38.60
	Charges constatées d'avance (3)	4 223.72		4 223.72	15 803.40	11 579.68	73.27
	Total III	656 529.92		656 529.92	480 399.10	176 130.82	36.66
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 737 008.78	2 895 208.63	1 841 800.15	1 663 604.60	178 195.55	10.71

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1 Euros %	
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	441 262.16		433 639.63		7 622.53	1.76
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	27 159.45		7 622.53		34 781.98	456.30
	Autres fonds associatifs						
FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecarts de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	671 674.43		552 117.47		119 556.96	21.65
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I	1 085 777.14		993 379.63		92 397.51	9.30
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	84 007.00		78 699.00		5 308.00	6.74
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
FONDS DÉDIÉS	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III	84 007.00		78 699.00		5 308.00	6.74
DETTE (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	177 663.59		173 730.15		3 933.44	2.26
	Emprunts et dettes financières divers	176 982.13		116 632.17		60 349.96	51.74
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	64 871.76				64 871.76	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 388.57		114 209.02		15 179.55	13.29
	Dettes fiscales et sociales	76 447.22		67 183.95		9 263.27	13.79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	23 197.81		58 814.15		35 616.34	60.56
	Instruments de trésorerie						
	Total IV	672 016.01		591 525.97		80 490.04	13.61
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	23 464.93		60 956.53		37 491.60	61.51
	Total V						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 841 800.15		1 663 604.60		178 195.55	10.71

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

648 551.08 530 569.44

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ADEVAL CONSEIL

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	27 396.04		9 189.83		18 206.21	198.11
Production vendue de Biens et Services	1 637 479.67		1 731 889.20		94 409.53	5.45
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	310 672.53		301 825.89		8 846.64	2.93
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	72 155.04		45 986.78		26 168.26	56.90
Collectes	4 170.00		10 972.65		6 802.65	62.00
Cotisations						
Autres produits	6 010.56		8 791.73		2 781.17	31.63
Total I	2 057 883.84		2 108 656.08		50 772.24	2.41
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	22 474.79		2 846.01		19 628.78	689.69
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	1 073 560.78		1 106 713.97		33 153.19	3.00
Impôts, taxes et versements assimilés	38 456.78		35 528.69		2 928.09	8.24
Salaires et traitements	626 317.23		639 376.48		13 059.25	2.04
Charges sociales	187 729.94		219 663.86		31 933.92	14.54
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	122 027.59		130 237.13		8 209.54	6.30
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	5 308.00		11 986.10		6 678.10	55.72
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	14 362.20		6 710.14		7 652.06	114.04
Total II	2 090 237.31		2 153 062.38		62 825.07	2.92
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	32 353.47		44 406.30		12 052.83	27.14
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	242 596.33		237 508.08		5 088.25	2.14
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	242 596.33		237 508.08		5 088.25	2.14

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier	176.75		154.69		22.06	14.26
Autres intérêts et produits assimilés	605.04		547.60		57.44	10.49
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	781.79		702.29		79.50	11.32
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	6 489.52		6 819.22		329.70	4.83
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	6 489.52		6 819.22		329.70	4.83
2. Résultat financier (V-VI)	5 707.73		6 116.93		409.20	6.69
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	38 061.20		50 523.23		12 462.03	24.67
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	245.00		6 951.46		6 706.46	96.48
Produits exceptionnels sur opérations en capital	43 258.42		53 637.07		10 378.65	19.35
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	43 503.42		60 588.53		17 085.11	28.20
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32 601.67		2 442.77		30 158.90	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	32 601.67		2 442.77		30 158.90	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	10 901.75		58 145.76		47 244.01	81.25
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	2 344 765.38		2 407 454.98		62 689.60	2.60
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 371 924.83		2 399 832.45		27 907.62	1.16
Solde intermédiaire	27 159.45		7 622.53		34 781.98	456.30
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	27 159.45		7 622.53		34 781.98	456.30

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 841 800.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le produits d'exploitations est de 2 057 883.84 Euros et dégageant un déficit de 27 159.45- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- Provision pour risques et charges :

Il s'agit de la constitution d'une provision destinée à faire face au risque lié à la retraite ou au licenciement du personnel sous contrat à durée indéterminée.

Sur 2018, il a été provisionné un montant de 5 308,00 €.

La provision totale au 31/12/2018 s'établit ainsi à 78 669,00 €.

- Valorisation du poste d'Enseignant mis à disposition sur le service du SAPAD en Charges et Produits.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 223		
Terrains	20 931		
Constructions sur sol propre	1 216 125		
Installations générales agencements aménagements des constructions	1 656 041		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	747 643		16 778
Installations générales agencements aménagements divers	11 749		7 615
Matériel de transport	77 461		5 750
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	79 182		1 719
Emballages récupérables et divers	4 135		1 783
Immobilisations corporelles en cours	79 918		120 898
Avances et acomptes			1 700
TOTAL	3 893 186		156 244
Autres titres immobilisés	12 106		
Prêts, autres immobilisations financières	2 720		
TOTAL	14 826		
TOTAL GENERAL	3 924 235		156 244

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			16 223	16 223
Terrains			20 931	20 931
Constructions sur sol propre			1 216 125	1 216 125
Installations générales agencements aménagements constr.			1 656 041	1 656 041
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			764 422	764 422
Installations générales agencements aménagements divers		0-	19 364	19 364
Matériel de transport			83 211	83 211
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			80 901	80 901
Emballages récupérables et divers			5 919	5 919
Immobilisations corporelles en cours			200 816	200 816
Avances et acomptes			1 700	1 700
TOTAL		0-	4 049 430	4 049 430
Autres titres immobilisés			12 106	12 106
Prêts, autres immobilisations financières			2 720	2 720
TOTAL			14 826	14 826
TOTAL GENERAL		0-	4 080 479	4 080 479

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	14 686	1 322		16 008
Terrains	10 630	1 319		11 949
Constructions sur sol propre	709 491	63 405	0	772 896
Installations générales agencements aménagements constr.	1 200 481	48 990	0	1 249 471
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	650 721	29 505	0	680 227
Installations générales agencements aménagements divers	10 893	746		11 639
Matériel de transport	76 842	2 024		78 866
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	64 185	5 624		69 808
Emballages récupérables et divers	3 100	1 244		4 344
TOTAL	2 726 343	152 857	1	2 879 201
TOTAL GENERAL	2 741 029	154 179	1	2 895 209

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 322				
Terrains	1 319				
Constructions sur sol propre	32 731		30 674		
Instal.générales agenc.aménag.constr.	48 990				
Instal.techniques matériel outillage indus.	29 505				
Instal.générales agenc.aménag.divers	746				
Matériel de transport	2 024				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 624				
Emballages récupérables et divers	1 244				
TOTAL	122 183		30 674		
TOTAL GENERAL	123 505		30 674		

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	78 699	5 308			84 007
TOTAL	78 699	5 308			84 007
TOTAL GENERAL	78 699	5 308			84 007
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 308			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 720		2 720
Clients douteux ou litigieux	220	0	220
Autres créances clients	168 808	168 808	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	840	840	
Groupe et associés	16 542	16 542	
Débiteurs divers	10 078	10 078	
Charges constatées d'avance	4 224	4 224	
TOTAL	203 432	200 492	2 940

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 071	1 071		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	176 593	176 593		
Emprunts et dettes financières divers	167 437	167 437		
Fournisseurs et comptes rattachés	129 389	129 389		
Personnel et comptes rattachés	25 130	25 130		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 132	33 132		
Autres impôts taxes et assimilés	18 185	18 185		
Groupe et associés	9 545	9 545		
Autres dettes	88 070	88 070		
Produits constatés d'avance	23 465	23 465		
TOTAL	672 016	672 016		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	125 201			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	54 529			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 25 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels licences brevets	Linéaire	1 à 4 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.